

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 3 novembre 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 3 novembre 2014, à 19 h 00, à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5

Monsieur Normand Martineau, district 6 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Achat de sable d'hiver
5. Achat de chlorure de sodium
6. Demande de congé sans solde
7. Nomination à la direction générale adjointe
8. Avis de motion ~ règlement de tarification
9. Travaux ~ pont rue des lilas
10. Demande de PIIA 2014-052 - 1254, route 125
11. Demande de PIIA 2014-053 - 2590, rue Yvan-Varin
12. Demande de PIIA 2014-054 - 2607-2609, rue Victoria
13. Demande de PIIA 2014-055 - 1759, route 125
14. Demande de PIIA 2014-056 - 1503, route 125
15. Demande de PIIA 2014-057 - 1505, route 125
16. Demande de PIIA 2014-058 - 1516, route 125
17. Demande de PIIA 2014-059 - 1167, route 125
18. Levée de la séance

14-11X-407

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

14-11X-408

ACHAT DE SABLE D'HIVER

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été effectué pour l'approvisionnement en sable pour l'hiver 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE deux des trois entreprises invitées ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes (avant taxes):

DSA Transport: 13.40 \$ la tonne
Daniel Laberge transport: 11.64 \$ la tonne

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que Daniel Laberge transport est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

Le conseil octroie le contrat d'approvisionnement de sable pour l'hiver 2014-2015 au plus bas soumissionnaire conforme soit Daniel Laberge transport au taux de 11.64 \$ la tonne, plus les taxes applicables pour une quantité d'environ 5 000 tonnes, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 17 octobre 2014 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

ADOPTÉE

14-11X-409

ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié pour l'approvisionnement en chlorure de sodium pour l'hiver 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé leur soumission dans les délais prévus, et que la soumission d'une 4e entreprise a été déposé après le délai prévu à l'appel d'offres rendant celle-ci irrécusable;

CONSIDÉRANT QUE parmi les trois entreprises ayant déposé dans les délais impartis, une d'entre elle n'a pas fourni de prix;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes(avant taxes):



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 3 novembre 2014

SEBCI	79.77 \$ la tonne
Sel Warwick	103.99 \$ la tonne

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que SEBCI est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le contrat d'approvisionnement de chlorure de sodium pour l'hiver 2014-2015 à SEBCI pour un coût de 79.77 \$ la tonne plus les taxes applicables, selon une quantité estimée de 1 200 tonnes, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 16 octobre 2014 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

ADOPTÉE

14-11X-410

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE

CONSIDÉRANT QU' une demande de congé sans solde pour une période d'un (1) an a été déposée par Mme Nathalie Girard;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 19.2 b de la convention collective, l'employeur peut accorder ou non un tel congé et en fixer la durée;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intérêt des deux parties d'accepter ladite demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Accorde un congé sans solde d'une durée maximale d'un an à Mme Nathalie Girard à titre de responsable de la gestion de la bibliothèque;
- Mme Girard sera toutefois tenue de démissionner de ce poste dès la confirmation de son nouvel emploi.

ADOPTÉE

14-11X-411

NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale adjointe est vacant depuis le départ de Mme Boisvert;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intention du conseil de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Girard a signifié son intérêt à occuper ce poste;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relations de travail a rencontré Mme Girard et pris connaissance de son bagage professionnel;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relations de travail recommande la candidature de Mme Girard;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE:

- Le conseil nomme madame Nathalie Girard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à compter du 1^{er} janvier 2015;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir selon les orientations et recommandations du Comité de relations de travail.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ~ RÈGLEMENT DE TARIFICATION

Monsieur Yannick Thibeault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il présentera ou fera présenter un règlement concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

14-11X-412

TRAVAUX ~ PONT RUE DES LILAS

CONSIDÉRANT QUE le pont de la rue des Lilas était dans un état nécessitant des travaux urgents pour la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le maire, conformément à l'article 937 du Code municipal, a autorisé la réfection dudit pont;

CONSIDÉRANT QUE la réfection du pont a nécessité la construction d'un chemin de détour temporaire du bout du chemin du Parc jusqu'au chemin des Plaines;

CONSIDÉRANT QUE Construction Jomiguy Inc a déposé une offre de services de 13 950 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Construction Jomiguy Inc a réalisé les travaux exigés les 24 et 25 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la construction du chemin de détour a nécessité l'achat et le transport de pierres pour un montant de 4 995.19 \$;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 3 novembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine les travaux de réfection du pont de la rue des Lilas et autorise le paiement à Construction Jomiguy Inc pour un montant de 13 950 \$ plus les taxes applicables pour les travaux et à Sintra Inc. pour un montant de 4 995.19 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de pierres.

ADOPTÉE

14-11X-413

DEMANDE DE PIIA 2014-052 - 1254, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2014-0052 pour la réfection de la toiture en bardeau d'asphalte architecturale de type mystique couleur gris ardoise et changer les gouttières et moulures en aluminium blanc au 1254, route 125;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 octobre 2014 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2014-0052 pour le 1254, route 125.

ADOPTÉE

14-11X-414

DEMANDE DE PIIA 2014-053 - 2590, RUE YVAN-VARIN

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2014-0053 pour la réfection de la toiture en bardeau d'asphalte de type architecturale cambridge de couleur bois flottant et changer les gouttières couleur brun chocolat au 2590, rue Yvan-Varin;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 octobre 2014 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2014-0053 pour le 2590, rue Yvan-Varin.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

14-11X-415

DEMANDE DE PIIA 2014-054 - 2607-2609, RUE VICTORIA

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2014-0054 pour la réfection du cabanon en cour arrière en vinyle blanc et bardeaux dakota noir et peindre le mur de brique en rouge/framboise et remettre du vinyle blanc sur la partie qui en manque sur le bâtiment principal du 2607-2609, rue Victoria;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 octobre 2014 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2014-0054 pour le 2607-2609, rue Victoria conditionnellement aux respects des exigences suivantes:

- QUE le bardeau posé sur la remise soit de type architectural;
- QUE la partie du bâtiment en brique soit peinte en blanc, au lieu de rouge, afin de s'harmoniser avec le reste du bâtiment.

ADOPTÉE

14-11X-416

DEMANDE DE PIIA 2014-055 - 1759, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2014-0055 pour peindre au complet la toiture de tôle en couleur brun foncé au 1759, route 125;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 octobre 2014 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2014-0055 pour le 1759, route 125.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
14-11X-417

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 3 novembre 2014

DEMANDE DE PIIA 2014-056 - 1503, ROUTE 125

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ET RÉSOLU QUE le conseil reporte cette décision à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

14-11X-418

DEMANDE DE PIIA 2014-057 - 1505, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2014-0057 pour changer le plastique de l'enseigne sur poteau et ajouter un affichage dans la vitre et la porte, le tout pour l'ouverture d'un nouveau commerce au 1505, route 125 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 octobre 2014 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2014-0057 pour le 1505, route 125.

ADOPTÉE

14-11X-419

DEMANDE DE PIIA 2014-058 - 1516, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2014-0058 pour modifier l'enseigne sur poteau existante, en y remplaçant une partie de plastique existant de l'enseigne pour y ajouter le nom d'un nouveau commerce au 1516, route 125;

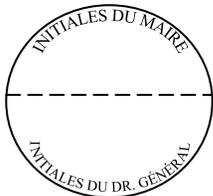
CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 octobre 2014 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2014-058 pour le 1516, route 125.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

14-11X-420

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 3 novembre 2014

DEMANDE DE PIIA 2014-059 - 1167, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2014-0059 pour enlever l'enseigne existante en façade du bâtiment pour en mettre une nouvelle en lettrage blanc, ajouter la bannière d'une compagnie sur l'enseigne sur poteau et dans la vitre de côté et afficher un service complémentaire sur le côté du bâtiment en lettrage rouge au 1167, route 125;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 octobre 2014 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil, concernant la demande de PIIA 2014-0059 pour le 1167, route 125:

- Accepte la demande concernant l'enseigne en façade et l'installation d'un logo de compagnie dans la vitre, conditionnellement à ce que:
 - le lettrage pour l'enseigne en façade soit de même style que le lettrage de l'enseigne sur poteau, soit de style Western;
 - toutes les enseignes dans les vitres soient enlevées. Toutefois, sur le côté droit du bâtiment, le mot "ouvert" et l'enseigne "Coors Light", peuvent être conservés.
- Refuse la demande concernant toutes les autres enseignes et la bannière.

ADOPTÉE

14-11X-421

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière